

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 septembre 2022

n° 147-22 C

Objet : *RD - Approbation de la convention de projet pour l'aménagement de l'opération Traverse du centre-bourg sur la commune de Saint-Baldoph*

- date de convocation le 20 septembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Jean-François Beccu à Sophie Bourgade - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Sabrina Haerinch à Christelle Favetta-Sieyes - de Gaëtan Pauchet à Aurélie Le Meur - de Claire Plateaux à Alain Caraco

conseillers excusés : 13

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Casazza - Philippe Ferrari - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Alain Saurel - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 26 septembre 2022

délibération n° 147-22 C

objet **RD - Approbation de la convention de projet pour l'aménagement de l'opération Traverse du centre-bourg sur la commune de Saint-Baldoph**

Philippe Gamen, président, rappelle que plusieurs communes de l'agglomération sont engagées dans la conduite d'opérations d'aménagement, dont l'objectif est de mener à bien des projets urbains répondant à des enjeux croisés en termes de logement, d'équipements publics, de qualité de vie, de mobilité, de paysage, etc.

La commune de Saint-Baldoph s'est engagée dans un projet global de réaménagement et de requalification du linéaire de la route d'Apremont depuis l'entrée nord de la commune (secteur des Crauses) jusqu'au carrefour du Chanay.

L'objectif global de ce projet, dénommé « Traverse de Saint-Baldoph », est d'accompagner la mutation de secteurs industriels et tertiaires en déprise vers un secteur d'habitation moderne, tout en valorisant et maintenant l'attractivité du tissu commercial local.

L'investissement de la collectivité se traduit par un retraitement qualitatif des espaces publics visant à assurer une desserte générale pacifiée sur l'axe nord-sud majeur de la commune, dans le cadre des opérations de logement laissées à l'initiative du secteur privé.

Le programme des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants et usagers des constructions a été déterminé par des études techniques menées pour le compte de la commune de Saint-Baldoph et de la Communauté d'agglomération. Il comprend notamment :

- la création du giratoire des Crauses,
- la sécurisation du carrefour du Chanay,
- la requalification de la route d'Apremont entre ces deux carrefours, intégrant la mise en conformité de l'arrêt de bus Ficologne et la sécurisation des continuités cycles,
- la reprise de l'exutoire du marais des Crauses.

Ce programme est décomposé en plusieurs tranches, s'étalant de 2022 à 2026.

La commune de Saint-Baldoph a acté par délibération l'instauration de deux taxes d'aménagement majorées pour que les opérations immobilières privées participent au financement du programme des équipements publics :

- secteur du carrefour du Chanay,
- secteur nord de la route d'Apremont.

La commune de Saint-Baldoph a obtenu une subvention du Département au titre de l'action 1.1.2 du CTS 3G (Contrat territorial de Savoie) pour la réalisation du programme des équipements publics.

Dans ce cadre, il convient d'approuver la prise en charge, par la Communauté d'agglomération, des équipements publics relevant de sa compétence et dont la réalisation est rendue nécessaire par l'opération d'aménagement, selon les principes précisés dans la convention de projet en annexe de la présente délibération.

Maîtrises d'ouvrage

Pour le giratoire des Crauses, la Traverse nord et le carrefour du Chanay, la Communauté d'agglomération convient de la réalisation des équipements publics relevant de sa compétence pour les besoins de l'opération.

Pour le secteur Commerces, la Communauté d'agglomération transfère de manière temporaire à la commune de Saint-Baldoph la réalisation des études et travaux relatifs aux équipements publics relevant de sa compétence.

Engagements financiers prévisionnels

La commune de Saint-Baldoph et la Communauté d'agglomération assurent le financement des équipements publics relevant de leurs compétences, pour la part qui n'est pas appelée à être prise en charge par les différentes opérations au sein du périmètre de taxes d'aménagement majorées.

Les restes à charge par secteur estimés lors de l'instauration des taxes d'aménagement majorées, en intégrant la subvention CTS et les recettes issues de ces taxes, sont les suivants :

SECTEUR	TOTAL H.T.	SUBVENTION H.T.	TOTAL A METTRE A CHARGE H.T.	RECETTES TAM CHANAY H.T.		RECETTES TAM SECTEUR NORD H.T.		RESTE A CHARGES COLLECTIVITES H.T.	
GIRATOIRE DES CRAUSES	480 000 €	22 266 €	457 734 €	5%	22 887 €	10%	45 773 €	81%	389 074 €
TRAVERSE NORD	727 225 €	33 734 €	693 491 €	10%	69 349 €	40%	277 396 €	48%	346 746 €
SECTEURS COMMERCE	1 079 799 €	50 088 €	1 029 711 €	10%	102 971 €	40%	411 884 €	48%	514 856 €
CARREFOUR CHANAY	299 920 €	13 912 €	286 008 €	40%	114 403 €	0%	0 €	57%	171 605 €
TOTAL	2 586 944 €	120 000 €	2 466 944 €		309 610 €		735 054 €	55%	1 422 280 €

Carrefour du Chanay

Conformément à la répartition établie dans le cadre du programme des équipements publics de l'opération, la Communauté d'agglomération s'engage à assurer le financement des travaux décrits précédemment, dans la limite des montants affinés par les études d'avant-projet, et définis dans le tableau de synthèse suivant :

CARREFOUR CHANAY	TOTAL H.T.	SUBVENTION H.T.	RECETTES TAM CHANAY H.T.	RESTE A CHARGES COLLECTIVITES	PART GRAND CHAMBERY	PART SAINT BALDOPH
ROUTE D'APREMONT	83 318 €	3 742 €	30 775 €	48 800 €	48 800 €	0 €
CHEMIN DU CHANAY	184 119 €	8 270 €	68 008 €	107 841 €	107 841 €	0 €
RUE DEVANT MACCAGNO	42 288 €	1 899 €	15 620 €	24 769 €	0 €	24 769 €
TOTAL	309 725 €	13 912 €	114 403 €	181 410 €	156 641 €	24 769 €

Les sous-secteurs route d'Apremont et chemin du Chanay sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération.

Le sous-secteur rue devant Maccagno (voie communale) est réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint-Baldoph.

Autres secteurs

Les modalités prévisionnelles de mise en œuvre financières seront précisées par un avenant à la présente convention sur la base des estimations des études d'avant-projet des différents secteurs.

Participations et subventions

A l'ordre de service de démarrage des travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération, la Communauté d'agglomération émettra envers la commune de Saint-Baldoph un titre de recettes de la part des recettes issues des taxes d'aménagement majorées correspondant au secteur concerné et un titre de recettes de la part de la subvention CTS correspondant au secteur concerné, indépendamment de leurs perceptions effectives par la commune de Saint-Baldoph.

Les conditions de versement des recettes issues de la taxe d'aménagement majorée sera à confirmer par avenant pour la dernière phase au regard des recettes réellement perçues.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

GRAND CHAMBERY

Conseil communautaire du 26 septembre 2022 - Délibération n° 147-22 C - page 3/4

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le PLUi HD,

Vu la délibération n° 185-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 relative à la nature et aux modalités de l'accompagnement des projets d'urbanisme structurants communaux par Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de projet pour l'aménagement de l'opération Traverse du centre-bourg sur la commune de Saint-Baldoph, ci-jointe,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à renégocier si besoin le contenu du projet de convention,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer la convention de projet ainsi que tout autre document à intervenir.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 147-22 C

Objet de l'acte :	RD - Approbation de la convention de projet pour l'aménagement de l'opération Traverse du centre-bourg sur la commune de Saint-Baldoph
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 2 - Conventions publiques d'aménagement
Date de l'acte :	04 octobre 2022
Annexe(s) :	ANNEXE 1 ST BALDOPH TRAVERSE CONVENTION DE PROJET, ANNEXE 2 ST BALDOPH TRAVERSE PEP, ANNEXE 3 ST BALDOPH TRAVERSE TA MAJ CHANAY, ANNEXE 4 ST BALDOPH TRAVERSE TA MAJ RTE APREMONT

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221004-lmc1H28053H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28053H1

Date de transmission en Préfecture :	04 octobre 2022
Date de réception en Préfecture :	04 octobre 2022
Publication :	mercredi 05 octobre 2022